

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2021-00352-O

Requérant(s)	Lavimo SA, M. Philippe Bilat, Rue du 23 Juin 72b, 2822 Courroux
Auteur du projet	BIMProcess.ch Sàrl, Yvan Vitali, Rue du 23 Juin 20b, 2822 Courroux
Description de l'ouvrage	Démolition bât. 4A et annexe Sud; Construction d'un bâtiment à 2 appartements, terrasse/balcon, panneaux solaires en toiture, PAC extérieure et parking en sous-sol, selon plans déposés
Cadastre(s), parcelle(s)	Vicques, 316
Lieu-dit, rue	Cras de la Velle, 2824 Vicques
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone centre, CA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	art. CA 16 RCC - Aspect architectural
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Date de parution du JO	22.07.2021
Début de la publication	23.07.2021
Échéance de la publication	23.08.2021

Ouvrages

Dimensions principales: longueur 16.73 m, largeur 12.70 m, hauteur 6.44 m, hauteur totale 6.44 m.
Genre de construction : matériaux : Façades : Crépi, teinte blanche et bardage gris clair. Toiture : Toiture plate végétalisée

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au 23 août 2021 à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Vicques, le 15 juillet 2021